

Vérification de la classification

Le deuxième rapport que j'ai mentionné est celui qu'on appelle le rapport de la Commission Lambert. Il s'agit du rapport final de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité, qui a été présenté à Son Excellence le Gouverneur général en mars 1979 et qui contenait 165 recommandations.

Le troisième rapport, qu'on appelle généralement le rapport d'Avignon, est le rapport du comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite qui a été présenté au président du Conseil privé de l'époque le 30 septembre 1979 et qui contenait 179 recommandations. Au total ces trois rapports réunissaient environ 400 recommandations et, à l'instar de la plupart des députés, je voudrais être assuré qu'elles ne sont pas restées lettres mortes.

Après mes remarques d'introduction, le porte-parole du gouvernement a déclaré que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) cherchait à faire en sorte que les députés soient mieux informés. Le président du Conseil du Trésor s'étant engagé à informer les députés des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations, je demande la permission de retirer ma motion.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la demande du député de Vaudreuil. Y a-t-il consentement unanime pour accéder à sa demande?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Herbert est retirée.)

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait possible de vous demander respectueusement de considérer qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 29.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 mai 1980, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Ethier.)

Sur l'article 1.

M. Hawkes: Monsieur le président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait peut-être commencer par nous donner une idée de ce que sera la situation du chômage au cours des deux prochaines années. De quels chiffres se sert-il pour évaluer le nombre de personnes qui seront en chômage au cours des deux prochaines années? Dans quel mois attend-il le plus fort taux de chômage? Janvier 1981? Janvier 1982? D'après le ministre, combien de personnes seront touchées?

M. Axworthy: Monsieur le président, si le député se reportait à l'exposé économique qu'a fait mon collègue le ministre des Finances il y a deux ou trois semaines, il y trouverait ce genre d'estimations. Il incombe au ministre des Finances, en sa qualité de principal agent économique du gouvernement, de fournir ces estimations. Comme le député le sait, pareilles estimations sont sujettes à changement, mais je lui conseille de s'y reporter. Le ministre des Finances a déclaré à cette occasion qu'en général, compte tenu de la récession qui s'annonçait aux États-Unis, et qui sévit déjà, nous pouvions nous attendre à un taux de chômage de 8 à 8.2 p. 100 au cours de l'hiver prochain. Nous espérons évidemment qu'il n'en sera pas ainsi, mais étant donné que nous sommes entraînés dans la phrase descendante du cycle économique sur le plan international et en Amérique du Nord, nous examinons les projections de ce genre.

M. Hawkes: Monsieur le président, si je ne m'abuse la déclaration qu'a faite le ministre des Finances était singulièrement incomplète. C'était un budget partiel. Je pense que le taux moyen de chômage que prédisait le ministre à ce moment-là s'appliquait à l'année en cours et si nous examinons les projections économétriques, nous constaterons que la situation s'aggravera probablement avant de s'améliorer.